



**PREPARATION NATIONALE A LA CONFERENCE
DES NATIONS UNIES SUR LE DEVELOPPEMENT
DURABLE (RIO+20)
RAPPORT DU CAMEROUN**

Consultant principal

Professeur TSALEFAC Maurice

Experts thématiques

CHETIMA BOUKAR

FEUMBA Rodrigue Aimé

KANA Collins

Avril 2012

SOMMAIRE

The table of contents is empty because none of the paragraph styles selected in the Document Inspector are used in the document.

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Synthèse en matière de l'Agriculture	8
Tableau 2: Synthèse en matière de l'Elevage et de la Pêche	10
Tableau 3 : Synthèse en matière de la foresterie, de l'environnement et de la biodiversité	13
Tableau 4 : Synthèse en matière d'énergie	15
Tableau 5 : Synthèse en matière des transports	17
Tableau 6: Tableau de synthèse en matière d'éducation	20
Tableau 7: Synthèse en matière de santé	21
Tableau 8 : Tableau de synthèse en matière de déchets	23
Tableau 9: Contraintes et défis de mise en œuvre	30
Tableau 10 : Défis nouveaux et émergents	32

I. BREF RESUME DE L'ATELIER

Après s'être interrogés sur l'opportunité d'une position camerounaise alors qu'une position africaine est déjà connue, les participants à l'atelier ont validé le rapport de situation sous réserve de l'actualisation de certaines données et se sont penchés sur les points suivants : défis et contraintes de la mise en œuvre du développement durable, la marche vers l'économie verte, le cadre institutionnel du développement durable

I.1. DÉFIS ET CONTRAINTES DE MISE EN ŒUVRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

- La nécessité d'une mise en cohérence des actions gouvernementales en matière de développement durable ;
- La critique des structures et mécanismes de gestion des questions et des fonds de financement du développement durable dans le monde
- La non prise en compte de la durabilité dans la conception et la mise en œuvre des projets de développement
- Le financement, le transfert de technologie et le renforcement des capacités

I.2. LA MARCHÉ VERS L'ÉCONOMIE VERTE A SUSCITÉ DES DÉBATS AUTOUR DES POINTS SUIVANTS :

- compréhension du concept d'économie verte et des exigences pour y parvenir.
- urgence de mettre en place des groupes de réflexion pour promouvoir les produits verts ; La marche vers l'économie verte doit être progressive et bénéficier du soutien de la communauté internationale ;
- mise en place des stratégies et mécanismes financiers de promotion des énergies nouvelles et renouvelables
- développement de la recherche en matière d'économie verte et établissement d'un pont efficace entre la recherche et la politique
- financement, transfert de technologie et renforcement des capacités. Pour le financement de l'économie verte, des pistes telles que les financements innovants

(taxe spéciale sur les billets d'avion par exemple) et autres taxes directes ont été évoquées.

- promotion de l'intercommunalité pour bénéficier des financements
- participation active des experts nationaux au lobbying et à la formulation d'un corps de droit international de l'environnement
- mise au point des mécanismes et des conditions logistiques idoines pour préparer la participation du Cameroun aux différentes réunions préparatoires

I.3. LE CADRE INSTITUTIONNEL DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

- La nécessité de la mise sur pied d'une institution forte, dotée de capacités suffisantes pour coordonner et suivre efficacement les actions engagées dans le sens du développement durable ;
- La mise sur pied au niveau international d'un Organisme spécialisé des Nations Unies sur les questions environnementales. Elle aura entre autres pour but de transformer de nombreux traités et conventions épars sur l'environnement en un corps de droit international.

II.SYNTHESE DU RAPPORT DE SITUATION

Ce rapport de synthèse ne s'intéresse qu'à un certain nombre de secteurs retenus par le Cameroun. Il s'agit de : (1)-élevage, agriculture, foresterie, pêches et environnement, biodiversité (2), énergie et transport, (3) santé, gestion des déchets et de l'eau et

éducation. Pour chacun d'eux seront présentés : les actions concrètes, les perspectives, les contraintes et les défis

II.1. DANS LE DOMAINE DE L'AGRICULTURE

Actions concrètes :

Les principales actions dans le secteur ont visé la sécurité alimentaire et la lutte contre la pauvreté.

En matière de **sécurité alimentaire**, plusieurs Programme/projets ont été exécutés pour améliorer l'offre quantitative et qualitative des denrées: le Projet de Conservation des Sols-ESA (PCS), le projet de restauration des sols dégradés avec l'appui du PNDP ; la mise à la disposition des agriculteurs du matériel végétal sain et de bonne qualité dans les filières hautement compétitives et porteuses d'enjeux pour la sécurité alimentaire (maïs, plantain etc) et l'octroi des crédits à taux bonifié par le Programmes d'Amélioration de la Compétitivité Agricole. L'appui à la recherche agricole a conduit à la production des semences améliorées et adaptées aux différents contextes écologiques.

En matière de lutte contre la pauvreté l'Etat a renforcé la capacité de production des planteurs de cacao, de café et de coton par la formation et la mise à leur disponibilité des plants améliorés.

Perspectives

L'Etat entend poursuivre les efforts pour assurer la compétitivité des différentes filières dans le but de réduire la pauvreté en milieu rural tout en veillant à la protection de l'environnement. Il s'efforce également de développer des infrastructures routières pour désenclaver les grands bassins de production.

Tableau 1: Synthèse en matière de l'Agriculture

Recommandation de rio et plan d'action de Johannesburg	Mise en œuvre	Indicateurs	Contraintes et défis
Promouvoir un développement agricole durable permettant d'accroître la production et d'améliorer la sécurité alimentaire, tout en assurant l'innocuité des aliments et en protégeant l'environnement;	Sécurité alimentaire ;	25% de la population court le risque d'insécurité alimentaire ; Exécution de plus de 20 projets/programmes ;	- C h a n g e m e n t s c l i m a t i q u e s e t c r o i s s a n c e d é m o g r a p h i q u e ; - Projets agricoles intègrent des activités polluantes. - mise en œuvre des programmes/Projets non précédée par des études d'impact environnemental.
	Lutte contre la pauvreté par le renforcement de la capacité de production des cultures de rente	Croissance du PIB des cultures industrielles: -5,07% en 2006 à 1,80% en 2010	

I.2 .DANS LE DOMAINE DE L'ÉLEVAGE ET LA PÊCHE

Les actions concrètes ont concerné essentiellement l'encadrement des pêcheurs et le développement de la pisciculture :

Pour l'encadrement de la pêche, en dehors du travail effectué par les structures traditionnelles du MINEPIA, deux organismes, la Caisse de Développement de la Pêche Maritime (CDPM) et la Mission de Développement de la Pêche artisanale Maritime (MIDEPECAM) ont été créés.

De plus pour le renforcement des capacités des pêcheurs, l'accent a été mis sur la formation avec la création d'un Institut des Arts nautiques et des Métiers de la Pêche à Limbé, d'un Institut des Sciences Halieutique à Yabassi. De nombreuses fermes pilotes ont été construites notamment à Douala, à Yaoundé et à Bengwi ainsi qu'un centre communautaire de pêche artisanale à Kribi et 2 centres de formations des jeunes pêcheurs à Débundscha et à Bonamatoubé. Près de 200 GIC regroupant plus de 1000 pêcheurs ont bénéficié de l'appui du gouvernement.

S'agissant des infrastructures de production et de conservation, 5 unités de fabrique de glace, 8 halles de vente de poissons, 14 fumoirs et séchoirs modernes ont été construits. La pisciculture a été encouragée par la construction de 16 centres d'alevinage et de contrôle des Pêches et la réhabilitation des 4 stations aquacoles.

Pour ce qui est de l'élevage l'Etat accorde des tarifs douaniers préférentiels à l'importation des matières premières et du matériel d'élevage. Des frais de douanes et des taxes plus élevés sont appliqués dans le secteur de l'importation des viandes pour protéger l'élevage local. De plus, des vaccins subventionnés sont mis à la disposition des éleveurs.

Les Projets, Appui au Développement de la Production Laitière, Appui au Développement des Petits Ruminants et Appui aux Elevages non Conventionnels contribuent à la diversification des produits d'élevage en accordant des subventions aux organisations des producteurs.

Perspectives :

L'Etat entend poursuivre le développement d'un élevage de qualité, diversifié, et prenant en compte l'équilibre des écosystèmes.

Tableau 2: Synthèse en matière de l’Elevage et de la Pêche

Recommandation de rio et plan d’action de Johannesburg	Mise en œuvre	Indicateurs	Contraintes et défis
A c c r o î t r e l'autosuffisance des agriculteurs en développant et en améliorant la pisciculture en eau douce, la pêche et l'élevage.	Renforcement des capacités des pêcheurs ; Soutien à l'élevage ; Renforcement des capacités de diagnostics des laboratoires vétérinaires régionaux ; renforcements des capacités des éleveurs	-fermes pilotes à Douala, Yaoundé et Bengwi ; -4 stations aquacoles, à formation et dotation de 200 de 1000 pêcheurs. -Production annuelle de 3 000 000 vaccins viraux et de plus de 13 000 000 vaccins bactériens. -Formation de 2 000 leaders des organisations de producteurs et 20 000 producteurs	Certaines activités sont polluantes. Financement des projets
Promouvoir des activités génératrices de revenus dans le secteur de l'élevage et de la pêche	-Pisciculture ; - P r o d u c t i o n fourragère et valorisation de la prairie naturelle	16 centres d'alevinage et de contrôle des Pêches et réhabilitation 160 hectares des champs et 58 hectares de prairie naturelle	R e s s o u r c e s financières limitées
P o u r s u i v r e l'élimination des pratiques de pêche destructrices de l'environnement et création de zones marines protégées	-Surveillance satellitaire avec mise en place des balises et des vedettes acquises pour la surveillance des activités des pêches	Nombre de balises et de vedettes acquises	

Contraintes et défis pour l'agriculture, la pêche et l'élevage

Ils sont relatifs à :

- l'insuffisance des ressources financières nécessaires due au non respect des engagements des bailleurs de fonds.
- la lourdeur des mécanismes de décaissement des fonds PPTE, pour une dizaine de projets ;
- l'inadéquation du système de financement par rapport aux temps forts du calendrier des activités et la lourdeur des procédures de passations des marchés ;
- la mise en œuvre de certains programmes/Projets non précédé d'études d'impact environnemental.
- L'impact des activités polluantes sur l'environnement ;
- L'impact négatif des changements climatiques et de la croissance démographique ;
- L'absence de passerelles efficaces entre la recherche et l'action ;
- L'utilisation des techniques rudimentaires

II.3 DANS LE DOMAINE DE LA FORESTERIE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA BIODIVERSITÉ

L'appui de la communauté internationale à la mise en œuvre de la politique forestière du Cameroun, s'est traduit par l'élaboration et/ou l'exécution des programmes et projets cofinancés. Les principaux projets dans les cadres de la planification sont le PAFN (Programme d'Action Forestier National, 1995), le PNGE (Plan National de Gestion de l'Environnement, 1996), le PAU (Plan d'Action d'Urgence, 1999), le Plan de convergence, 2000), le CAS III et aujourd'hui le PSFE.

Pour ce qui est des Changements climatiques, le Cameroun a ratifié la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) en 1994, adhéré au Protocole de Kyoto le 23 juillet 2002, élaboré une Communication Nationale Initiale et créé un Comité National MDP.

S'agissant de la désertification, en plus du Plan d'Action National de Lutte contre la Désertification (PAN/LCD), du Plan National de Gestion de l'Environnement (PNGE), le Programme Sectoriel Forêt Environnement (PSFE), le Document de Stratégie de la Croissance et de l'Emploi (DSCE), le Plan d'Action Forestier National (PAFN), le Gouvernement a entrepris plusieurs actions dans le domaine de la restauration des terres dégradées (l'Opération Sahel Vert, l'aménagement des bassins versants de la Bénoué, les reboisements urbains - Villes vertes - dans l'ensemble des dix régions).

Quant à l'Aménagement durable des concessions forestières, environ 113 Unités Forestières d'Aménagement (UFA) ont été identifiées pour une superficie de 7 574 280 ha dont 98 déjà attribuées. 88 disposent de plans d'aménagements approuvés, soit une superficie

d'environ 5 millions d'ha. Le processus d'aménagement se poursuit pour les autres pour une superficie de 2,5 million d'ha.

En ce qui concerne la foresterie communautaire, la mise en œuvre du concept de « foresterie communautaire » depuis 1994 a permis l'attribution de forêts communautaires aux populations riveraines. Sur 404 demandes introduites par les communautés, 336 ont été attribuées dont 178 disposant de Plans Simples de Gestion approuvés et 147 conventions signées pour une superficie de 636.752 ha.

Pour le renouvellement de la ressource des organismes chargés spécifiquement de ces opérations ont été créés, (Fonds National Forestier et Piscicole, ONAREF, ONADEF, puis l'ANAFOR) tandis que des opérations de reboisement se poursuivent par ailleurs.

La gestion durable des ressources fauniques quant à elle a bénéficié de l'augmentation de la superficie des aires protégées jusqu'à environ 8138800 ha, soit 18% du territoire national. Ces aires protégées peuvent être regroupées en: 18 Parcs Nationaux, 06 Réserves de Faune, 02 Sanctuaires de Faune, 03 Jardins zoologiques, 46 zones d'Intérêt Cynégétiques à affermer (ZIG) et 22 zones d'Intérêt Cynégétique à Gestion Communautaire (ZIGC).

Sur le plan régional, des initiatives transfrontières de gestion des ressources sont réalisées à travers plusieurs accords : l'Accord de coopération du Tri-National de la Sangha (TNS), l'Accord de coopération du TRIDOM pour la création de la trinationale Cameroun/Gabon/République du Congo (Odzala) et l'initiation d'un partenariat entre le Parc National de Korup et le Parc National de la Cross River (Cameroun-Nigéria), etc.

Enfin la lutte anti-braconnage se poursuit ; en effet, au cours des dix dernières années, la stratégie nationale de lutte contre le braconnage a été élaborée (dès 1999 et révisée en 2001). Aussi, des réformes ont été engagées sur le plan institutionnel afin de palier aux insuffisances de l'organigramme du MINEF de l'époque d'où la création d'un comité national de lutte contre le braconnage en 1999 et la mise sur pied de l'UCLCB en l'an 2000.

Perspectives.

Le Cameroun entend:

- **poursuivre la mise en œuvre** des Conventions Internationales relatives à la biodiversité, aux changements climatiques et la désertification ;
- Renforcer l'initiative transfrontalière de gestion des ressources ;
- Améliorer la contribution des parcs nationaux aux économies locale et nationale.

Contraintes et défis:

Ils sont liés ;

- Aux effets négatifs des Changements climatiques et de la croissance démographique ;
- au suivi du renouvellement de la ressource dans les UFA attribués ;
- à l'opérationnalisation du cadre de concertation interministérielle mis en place par la loi-cadre de l'environnement;
- au démarrage de l'observatoire des changements climatiques créée en 2009.

Tableau 3 : Synthèse en matière de la foresterie, de l'environnement et de la biodiversité

Recommandation de Rio et plan d'action de Johannesburg	Mise en œuvre	Indicateurs	Contraintes et défis
<p>- Améliorer la préservation de la diversité biologique et l'utilisation durable des ressources biologiques ;</p> <p>-renforcer la Convention sur la diversité biologique</p>	<p>-Protocole sur la biosécurité signé le 2001 ;</p> <p>-Signature de la Convention sur la diversité biologique (CDB) 1994 ; Loi cadre de 1996.</p> <p>-Lutte contre le braconnage ;</p> <p>- Aménagement durable des concessions forestières ;</p> <p>-gestion durable des ressources fauniques</p>	<p>Nombre Protocoles et conventions signées ; 98 UFA attribuées, 88 avec plan d'aménagements ;</p> <p>-8138800 ha, soit 18% du territoire national</p>	<p>-loi-cadre partiellement opérationnelle ;</p> <p>- c h a n g e m e n t s climatiques ;</p> <p>- c r o i s s a n c e démographique.</p>
<p>Adopter de nouvelles stratégies de gestion et de mise en valeur des mers, des océans et des zones côtières au niveau national</p>	<p>Projet jacinthe d'eau ; Elaboration d'un projet de Plan National de Gestion Intégrée de la zone côtière ;</p> <p>Restauration de la forêt des mangroves</p>	<p>-</p>	<p>Exécution du projet,</p>
<p>P r o m o u v o i r l e développement intégré des bassins hydrographiques</p>	<p>-Reboisement de bassins versants ; --</p> <p>Projet de Conservation des Sols-ESA</p>	<p>Bassin versant de la Bénoué</p>	<p>Activités agropastorales</p>
<p>Renforcer la Convention sur la lutte contre la désertification</p>	<p>Signature de la CCNUD,</p> <p>Opération « sahel vert »</p>	<p>13 000 ha reboisés soit 2 080 000 arbres plantés</p>	<p>Changements climatiques</p>
<p>Mettre en vigueur le Protocole de Kyoto et réduction des GES ;</p>	<p>Signature du CCNUCC ;</p>		<p>Observatoire des changements climatiques crée en</p>

II.4. DANS LES SECTEURS DE L'ÉNERGIE ET DES TRANSPORT

L'agenda 21 et le plan d'action de Johannesburg recommandent la promotion des énergies nouvelles et renouvelables aux dépens des énergies fossiles ainsi que des infrastructures et moyens de transport peu polluants et peu coûteux. Au Cameroun, la mise en œuvre de ces recommandations s'est traduite sur le plan institutionnel par la consolidation des ministères dans ces secteurs et surtout par la mise en place de grandes sociétés para publiques ou concessionnaires notamment dans le secteur de l'énergie. Sur le plan législatif et réglementaire, un droit d'énergie bien fourni et assez approprié a été progressivement mis en place même si les textes d'application sont attendus. On regrette aussi l'absence d'un texte spécifique national sur les énergies nouvelles et renouvelables qui devrait adapter les conventions en la matière. Par contre, le droit de transport est resté peu étoffé et épars.

Des politiques sectorielles découlant du DSCE (Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi) et du DSRP (Document de Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté) ont été élaborés et des visions formulées jusqu'en 2035 avec en bonne place les grands projets en cours ou en perspectives dans les secteurs de l'énergie et des transports. Enfin faut-il souligné, les actions concrètes même si elles sont nombreuses restent insuffisantes et parfois peu appropriées. Ainsi dans les domaines de l'énergie, la primauté demeure à l'énergie fossile alors que les véhicules personnels et vieux restent prépondérants dans un contexte où les infrastructures de transport sont déficientes, en dégradation et mal entretenues ; toutes choses à améliorer pour prétendre à l'économie verte dans ce secteur.

Tableau 4 : Synthèse en matière d'énergie

RECOMMANDATIONS DE RIO ET DU SMDD DE JOHANNESBURG	MISE EN ŒUVRE	INDICATEURS	CONTRAINTES ET DEFIS
Promotion de l'utilisation des énergies nouvelles et renouvelables	-Campagnes de sensibilisation -Mise en place des infrastructures de production pilotes	Existence des installations pilotes	-Mauvaise habitude de consommation -Pauvreté -difficulté d'accès à la technologie
Découragement de l'utilisation des énergies fossiles	-Mesures douanières de découragement de l'importation des véhicules âgés (lois de finances)	Taux élevé de frais d'importation de véhicules âgés	-Pauvreté
Recherche et transfert des technologies en matière des ENR	Mise en place des infrastructures de production pilotes	Existence des installations pilotes	-pauvreté -difficulté d'accès à la technologie
Diffusion des technologies à haut rendement énergétique, (foyers améliorés, fourneaux perfectionnés...),	-Distribution de foyers améliorés dans l'opération sahel vert	50 000 foyers d'une capacité de réduction de consommation du bois de 50%	Habitudes culinaires
sensibilisation au changement de mode de consommation énergétique	Campagnes de sensibilisation	Utilisation des foyers améliorés	Attachement aux méthodes traditionnelles
diversification et promotion des programmes d'énergie rurale,	Mise en place de l'Agence de l'électrification rurale	550 localités électrifiées en 2010 et 2011	Financement -
Priorité aux investissements hydrauliques sans nuire à l'environnement et aux équilibres sociaux,	-Réhabilitation des centrales hydro-électriques -Construction de nouveaux barrages	2 barrages réhabilités -construction prochaine de 3 barrages	-Maintien de l'équilibre environnemental. -Financement

Formulation des programmes d'action nationaux de reboisement et de régénération des forêts	-Opération sahel vert	13000 ha reboisés	-Sècheresse, -financement
Mise à jour de l'inventaire des ressources naturelles énergétiques et réalisation d'un rapport annuel de leur utilisation.	-Mise en place du SIE Cameroun	SIE fonctionnel	-Amélioration des délais de publication

Tableau 5 : Synthèse en matière des transports

RECOMMANDATIONS DE RIO ET DU SMDD DE JOHANNESBURG	MISE EN ŒUVRE	INDICATEURS	CONTRAINTE ET DEFIS
Elaboration et promotion des programmes et des stratégies d'un bon rapport coût-efficacité visant à limiter, à réduire ou à maîtriser, les émissions nocives dans l'atmosphère des Gaz à Effet de Serre et autres atteintes à l'environnement dues au secteur des transports	Promotion des transports collectifs dans les villes	Existence de bus	Pauvreté Mauvaise qualité des routes
Développement des systèmes de transports publics sûrs avec des véhicules à forte densité d'occupation, les trains,	Relance des bus dans les grandes villes	Existence de bus	Pauvreté Mauvaise qualité des routes
Mise en place et entretien des infrastructures de transports écologiquement rationnels,	Fonds d'entretien routier en 2006 Entretien des routes chaque année	100 milliards pour l'entretien routier régulier	Insuffisance des ressources budgétaires
Recours aux modes de transport non motorisés	Aménagement de quelques pistes pédestres		Insuffisance des ressources budgétaires
Promotion des modèles de développement qui réduisent la demande de transport,			
Gestion efficace de la circulation,	Campagne de sensibilisation et prévention routière	Existence des équipes de sensibilisation et de prévention routière le long de certains axes	corruption
Sensibilisation du public aux incidences du transport et des habitudes de transport sur l'environnement et leur sécurité			

Renforcement des capacités des institutions de formation à la planification et à la gestion des transports publics (cours, stages...)	Organisation des cours de formation pour moniteurs d'auto-école, recyclage des moniteurs	-Création d'une section de formation à l'ENSPT -Campagne de recyclage organisée par les réseaux d'auto-école	Matériels et espaces de formations appropriés
Minimisation des risques de transport des produits dangereux (pétroliers, radio actifs...)	Renforcement du système de sécurité du pipe-line et surveillance des installations	Opération de sécurisation du pipe-line en 2012	Difficulté d'accès à la technologie appropriée
Développement d'un système multimodal et d'une meilleure offre de transports publics	Création de nouveaux ports, reformes de tous les secteurs de transports. Restructuration de Camrail	-Création de 4 ports autonomes en 1999 et d'un port autonome à Tiko en 2011 Capacité de transport accru Réduction au 1/3 des déraillements -Acquisition de nouvelles voitures	Vétusté et type de rail

II.5. DANS LE SECTEUR DE L'ÉDUCATION

Actions menées

La stratégie sectorielle de l'éducation (SSE) a été élaborée en 2006 par les quatre départements ministériels en charge de l'éducation formelle. Elle s'inscrit dans la perspective d'une mise en œuvre des dispositions pertinentes de la loi fondamentale du pays, ainsi que des engagements du Cameroun (EPT, FTI, ODM, etc.) en faveur de l'éducation pour tous et plus particulièrement de l'universalisation de l'enseignement primaire comme objectif à atteindre par le système éducatif en 2015.

Le développement du secteur éducatif est soutenu par une augmentation substantielle des ressources publiques allouées au secteur de l'éducation. De plus, il s'appuie sur la prise en

compte de la formation professionnelle comme un moyen de professionnalisation des enseignements, de développement des ressources humaines et un mécanisme de régulation des flux à la fin de chaque niveau d'étude, en vue de l'insertion des sortants dans le système de production.

PERSPECTIVES

L'Etat poursuit la mise en œuvre de la stratégie sectorielle, notamment à travers des efforts visant à : (1) Améliorer du taux de scolarisation (estimé à 83% en 2009) tout en réduisant les disparités régionales, (2) Améliorer l'efficacité et la qualité du service éducatif ; (3) Développer un partenariat efficace avec les différents membres du corps social ; (4) Améliorer la gestion et la gouvernance du système éducatif ;

CONTRAINTES ET DÉFIS

Les principales contraintes et défis de mise en œuvre sont : (1) l'insuffisance de l'expertise locale pour la formation dans certains secteurs clés de la vie nationale et; (2) l'insuffisance des ressources budgétaires face à l'accroissement démographique (Taux évalué à 2,8%)

Tableau 6:Tableau de synthèse en matière d'éducation

Agenda 21 et SMDD Johannesburg	Mise en œuvre	Indicateurs	Contraintes et défis
a) Réorienter l'éducation vers un développement durable (assurer l'accès universel à l'éducation de base et à l'éducation environnementale);	- gratuité de l'enseignement primaire ; - l'augmentation du budget du secteur de l'éducation ; - la création et mise en fonctionnement de nouvelles écoles	- Amélioration du taux net global de scolarisation (de 77% à 83% entre 2001 et 2009) - Augmentation de près de 4,9% des effectifs de l'enseignement primaire entre 2005 et 2007	- La faible intégration de l'environnement et du développement durable dans les programmes de formation - Faiblesse des SIE
b) sensibiliser le public aux problèmes d'environnement et de développement;	- Quelques campagnes de sensibilisation organisées	- Le public sensibilisé aux questions environnementales	- Inexistence des SIE devant servir à la sensibilisation
c) Promouvoir la formation sur des métiers déterminés et viser à combler les lacunes en matière de connaissances et de qualifications	- ouverture des nouvelles filières de formation professionnelles	- Existence des filières professionnelles (lycée à vocation agricole, sciences halieutiques)	- Absence d'expertise locale dans certains domaines clés - La faible intégration de l'environnement et du développement durable dans les programmes de formation

II.5.DANS LE SECTEUR DE LA SANTÉ

ACTIONS MENÉES

Le Cameroun, avec l'appui des partenaires du secteur, a élaboré une stratégie sectorielle de santé (2001/2015), actualisée en 2009 avec projection de certaines réalisations en 2020. Les interventions prioritaires sont regroupées en quatre programmes économiques de santé:

- Santé de la mère, de l'adolescent et de l'enfant ;
- Lutte contre la maladie (Paludisme, VIH/ Sida, Tuberculose, etc....)

- Promotion de la santé ;

- viabilisation du District de Santé (qui sont au nombre de 181 en 2011)

PERSPECTIVES

Le Cameroun entend poursuivre la mise en œuvre de cette stratégie sectorielle de la santé, en mettant l'accent sur l'amélioration de l'accessibilité des populations aux soins de santé de qualité, la mise en œuvre du concept santé /environnement et la promotion des comportements sains.

Tableau 7: Synthèse en matière de santé

Agenda 21 et SMDD Johannesburg	Mise en œuvre	Indicateurs	Contraintes et défis
Améliorer l'offre en services et soins de santé de qualité vulnérables ;	- Organisation du système de santé en 1998 - Viabilisation des districts de santé en cours	- Augmentation des FS: 1886 FS (dont 284 hôpitaux) en 1995 à 2521 (dont 267 hôpitaux) en 2004 - Relèvement des plateaux techniques	-Disparités dans l'accessibilité des soins de qualité Ressources insuffisantes; Faible intégration de la médecine traditionnelle Faible performance du Système d'information sur la santé
Prévenir et réduire les risques de santé, y compris ceux liés à l'environnement	- PEV; Campagnes de sensibilisation et de prévention (Choléra, Paludisme, VIH/IST)	-Distribution du MILDA à tous les ménages des zones endémiques en 2011 - Campagne de sensibilisation sur la prévention des maladies liées à l'eau, etc....	-Contraintes sociologiques -Précarité des systèmes de financements -Quasi-absence de programmes transversaux santé/ environnement

Lutter contre les maladies transmissibles	- Campagnes de sensibilisation, prévention - Prise en charges	- Régression de la prévalence VIH de 5,5% à 4,3% en 2012 - Taux de guérison de 76% pour la tuberculose	- Faible mobilisation des financements; - Problème de gouvernance; Contraintes sociologiques - Activité de recherche insuffisante
---	--	---	--

Contraintes et défis

Le rythme d'accroissement des ressources budgétaires qui peine à suivre celui de la croissance démographique ;

Le déficit quantitatif et qualitatif en ressources humaines. Le ratio professionnel de santé/ population est de 0,63 pour 1000 habitants au Cameroun contre 2,3 (norme internationale).

L'émergence ou la réémergence de certaines maladies (tuberculose en co-infection avec le VIH/Sida, la lèpre, les maladies cardio-vasculaires, le choléra, etc....)

La persistance de certaines contraintes sociologiques telles que le recours à l'automédication, les consultations tardives, les comportements à risque.

II.6. DANS LE SECTEUR DE LA GESTION DES DÉCHETS

ACTIONS MENÉES

Face à l'augmentation du volume de déchets due à une augmentation de la population, le Cameroun a élaboré en 2008 une stratégie nationale de gestion des déchets, dont les orientations visent la collecte, le traitement et le recyclage des déchets.

Une politique de ramassage et de traitement des déchets est mise en place et vise à couvrir toutes les villes du Cameroun. Elle s'appuie sur le partenariat public- privé et le renforcement des capacités des collectivités locales décentralisées dans la gestion des déchets.

Aussi le Cameroun est signataire des Conventions de Bâle et de Bamako, la CCNUCC et le protocole de Kyoto, dont il exécute les objectifs. C'est ainsi que la Société d'Hygiène et Salubrité du Cameroun (HYSACAM), principal agence d'exécution de la collecte et du traitement des déchets, a mis en place en 2011 un projet de la transformation par torchère du Méthane issu du compactage des déchets en gaz carbonique nettement moins polluant.

HYSACAM a également signé en 2011, avec le département ministériel en charge de l'environnement, une convention de recyclage des déchets plastiques.

PERSPECTIVES

Le Cameroun attend de mettre en œuvre la stratégie nationale de gestion des déchets, d'encourager les partenariats publics privés pour la gestion des déchets et de promouvoir non seulement des schémas techniques de gestion écologiquement rationnels, mais aussi de mettre en place des mécanismes de financement et de participation des citoyens à la gestion des déchets.

CONTRAINTES DE MISE EN ŒUVRE ET DÉFIS

- La Faiblesse des capacités des acteurs dans la minimisation des déchets ;
- La Faiblesse des capacités des acteurs dans le recyclage des ordures.
- La planification urbaine qui s'essouffle à suivre le rythme de la croissance urbaine dans les villes.

Tableau 8 : Tableau de synthèse en matière de déchets

Agenda 21 et SMDD Johannesburg	Mise en œuvre	Indicateurs	Contraintes et défis
Réduire le plus possible, c'est-à-dire minimiser, les déchets;	-Existence d'une stratégie nationale de gestion des déchets -Existence des plans de gestion environnementale pour les projets à grands impacts sur l'environnement	-Mise en œuvre de la stratégie nationale de gestion des déchets ; -Mise en œuvre des plans de gestion environnementale pour les grands projets à fort impact sur l'environnement	- Faiblesse de l'intégration de la minimisation des déchets dans les modes de production et de consommation. -Faiblesse des capacités dans le suivi de la mise en œuvre des plans de gestion environnementale

-Maximaliser la réutilisation et le recyclage écologiquement rationnels des déchets;	-Projets MDP d'HYSACAM -Convention MINEPDED pour le recyclage des déchets plastiques non biodégradables	-Existence de deux centrales de captage de biogaz (Yaoundé et Douala) -Quelques opérateurs économiques opérant de la collecte et le recyclage de certains déchets	-Faiblesse des capacités des acteurs dans le recyclage des ordures
Promouvoir le traitement et l'élimination écologiquement rationnels des déchets;	-Contrat HYSACAM/ ---Communautés urbaines	Une quinzaine de contrats	-Faiblesse des capacités des acteurs à éliminer les déchets -Multiplicité d'acteurs institutionnels
Étendre les services en matière de déchets.	Accroissement du nombre de villes couvert par HYSACAM	Une quinzaine de villes couvertes par HYSACAM	- Faiblesse des capacités des acteurs à éliminer les déchets

II.7. GESTION DES RESSOURCES EN EAU

ACTIONS MENÉES

Le Cameroun tout comme les autres pays signataires de la convention sur la lutte contre la désertification, dispose d'un Plan d'Action National de Lutte contre la Désertification (PAN/LCD). A ce titre les efforts sont focalisés sur la lutte contre la dégradation des sols dans le cadre de l'Opération Sahel Vert. Ainsi 700 ha de reboisement ont été entrepris dans la zone de retrait du Lac Tchad.

Le Plan d'Action National de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PANGIRE) a été élaboré. L'objectif est de doter le secteur de l'eau d'un cadre de référence élaboré suivant les principes de gestion intégrée des ressources en eau ; la finalité étant de placer l'eau au centre du développement économique et social.

En ce qui concerne les fleuves, un projet de lutte contre la jacinthe d'eau est actuellement entrain d'être mis en œuvre dans le fleuve Wouri.

Au niveau de la côte, un plan d'action de lutte contre la pollution marine et l'érosion côtière a été élaboré. Suivant ses orientations, un projet de régénération des mangroves est en cours.

Dans le cadre de la réalisation des OMD, l'offre en eau potable a été améliorée aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural

PERSPECTIVES

Le Cameroun entend poursuivre les opérations de reboisement des bassins versant et de sensibilisation des populations aux meilleures pratiques en matière de gestion durable des ressources naturelles. De même la lutte contre les espèces envahissantes des milieux aquatiques et la régénération des mangroves dégradées, et l'amélioration de l'offre en eau potable et assainissement

CONTRAINTES ET DÉFIS DE MISE EN ŒUVRE

- Les effets néfastes des changements climatiques sur les ressources en eau ;
- Les conflits nés de la gestion non concertée de l'eau par divers groupes d'acteurs

Tableau de synthèse en matière des ressources en eau

Agenda 21 et SMDD Johannesburg	Mise en œuvre	Indicateurs	Contraintes et défis
la mise en valeur et la gestion intégrée des ressources en eau	Existence d'un Plan d'Action Nationale de Gestion Intégrée de l'eau (PANGIRE)		Conflits de la gestion non concertée de l'eau par différents groupes d'acteurs
la réalisation périodique du bilan des ressources hydriques;	Réalisation périodique des bilans hydriques sur la Bénoué, affluent du Niger	03 stations hydrologiques fonctionnelles sur le fleuve Bénoué	-Précarité des systèmes de financement Absence de technologies appropriées
la protection des ressources en eau, de la qualité de l'eau et des écosystèmes aquatiques;	-L'opération Sahel vert relance dans le cadre du plan d'Action National de Lutte contre la Désertification (PAN/LCD) -Un projet de lutte contre la jacinthe d'eau est actuellement mis en œuvre dans le fleuve Wouri. -un projet de régénération des mangroves est en cours en le cadre du plan d'action de lutte contre l'érosion marine et côtière		-Précarité des systèmes de financement -Absence de technologies appropriées

l'approvisionnement en eau de boisson et assainissement;	-Amélioration de la fourniture en eau potable à travers la réhabilitation et l'extension des réseaux d'eau potable en milieu urbain -La réalisation des points d'eau potable en milieu urbain	-Plus de 106 villes disposant du réseau d'eau potable, -La production d'eau potable est passée de 78 millions de m3 à 120 millions entre 2001 et 2005 Plus de 15 000 points d'eau potable aménagés en milieu rural.	-Insuffisance de la production par rapport aux besoins exprimés, -la vétusté des réseaux existants, -L'absence de formation des villageois à la gestion et à l'entretien des installations. -Insuffisance des financements
l'eau et le développement urbain et rural durables;	-Amélioration de la fourniture en eau potable à travers la réhabilitation et l'extension des réseaux d'eau potable en milieu urbain -La réalisation des points d'eau potable en milieu urbain	Plus de 106 villes disposant du réseau d'eau potable, La production d'eau potable est passé de 78 millions de m3 à 120 millions entre 2001 et 2005 Plus de 15 000 points d'eau potable aménagés en milieu rural.	-Insuffisance de la production par rapport aux besoins exprimés, -la vétusté des réseaux existants, -L'absence de formation des villageois à la gestion et à l'entretien des installations. -Insuffisance des financements
l'impact des changements climatiques sur les ressources en eau			-Faiblesse des capacités nationales en la matière ; -Lien insuffisant entre la science et les politiques

III. LES QUESTIONS PRIORITAIRES DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET TENDANCES

III.1 LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET L'ATTEINTE DES OMD

Le Cameroun est l'un des pays les plus pauvres du monde avec un IDH de 0,460, il se classe au 131ème/169 pays en 2010. Pourtant, elle dispose d'un potentiel naturel considérable. Ses ressources forestières, minières et surtout pétrolières, ses cultures de rente, lui ont permis d'atteindre un PIB de 22,2 milliards de dollars américains en 2009. Mais le pays reste miné par la pauvreté ; le taux de pauvreté monétaire est de 39,9% en 2007. Cette pauvreté se traduit par l'incapacité des populations à subvenir convenablement à leurs besoins fondamentaux. En effet, on constate un accès limité des populations aux services sociaux de base (eau, logement, santé, éducation). Cette situation est liée à la forte croissance démographique qui réduit l'efficacité des politiques sociales en matière d'infrastructures de santé, d'eau, d'éducation, de logement, de transport et de communication etc.

Au cours des années 1990, le pays a adopté la politique d'ajustement structurel en accord avec la FMI et la Banque Mondiale. Mais cette politique a donné plus d'importance aux aspects macroéconomiques au détriment des dimensions sociales. En outre, le pays a connu des vagues d'instabilité sociopolitique liées au processus de démocratisation avec des effets amplificateurs sur la pauvreté des populations.

Pour lutter contre ce phénomène le pays a souscrit en 2000 aux OMD et élaboré un Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté pour la période 2003-2008. Le but visé étant d'améliorer substantiellement le niveau de vie des populations. Le DSCE élaboré en 2009, tout en poursuivant les objectifs du précédent document s'articule autour de deux stratégies : la lutte contre la pauvreté, la promotion de la croissance et de l'emploi. Toutefois la faiblesse du taux de croissance du PIB (2,9 en 2008) couplé au taux d'accroissement naturel de la population (2,7%) ne dégage pas un niveau de PIB par habitant suffisamment élevé pour induire une amélioration des conditions de vie des populations. En 2007, près de 40% de la population vivait en deçà du seuil de pauvreté contre 40,2% en 2001 et 51,9% en 1996 (ECAM, 2007, 2001, 1996). Cette tendance ne rassure pas par rapport à l'atteinte des objectifs des OMDs

III.2 DÉVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES ET FERROVIAIRES

Dans le domaine des transports, le déficit infrastructurel est manifeste. Moins de 10% des routes sont bitumées. La plupart des zones de production agricole sont inaccessibles. La liaison entre le sud forestier et le nord régulièrement soumis aux sécheresses n'est assuré régulièrement que par une voie ferrée vétuste. Le désenclavement de ces zones est absolument nécessaire dans la perspective de renforcement des échanges commerciaux à l'intérieur et du pays et dans la sous-région. La résolution de ce problème devrait avoir un effet multiplicateur sur toutes les autres questions soulevées.

III.3 GOUVERNANCE ET RENFORCEMENT DE L'ÉTAT DE DROIT

Malgré les appels à la rigueur et à la moralisation, le pays reste miné par le problème de la gouvernance. Depuis les années 1990, les pouvoirs publics ont mis en place un cadre

législatif et réglementaire favorables à la démocratisation, à la décentralisation de la gestion des affaires publiques et à la lutte contre la corruption tout en renforçant le pouvoir judiciaire. Mais le problème reste celui de la mise en œuvre effective et efficiente de ces différentes instances.

III.4 PROMOTION DE LA CROISSANCE DURABLE ET DIVERSIFICATION DE L'ÉCONOMIE

L'économie du pays est caractérisée par les industries extractives (pétrole, mines, bois) et l'agriculture. Cette économie reste largement tributaire des variations des prix sur le marché mondial. Ainsi les contrecoups de la crise des années 1990 et de la crise financière récente se sont manifestés par des taux de croissance du PIB négatif et une hyperinflation.

Ainsi, les productions ne dégagent pas assez de ressources pour financer les besoins dans les autres secteurs de l'économie. L'attention doit être portée entre autres sur la reconversion du secteur informel par l'offre des emplois décents, la mise en place des infrastructures socio-économiques, l'investissement dans le monde rural.

III.5 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

III.5.1 CONSERVATION ET VALORISATION DES RESSOURCES NATURELLES

Environ 51,24% de la population camerounaise vit en zone rurale (RGPH, 2005) et dépend largement des ressources naturelles comme sources d'alimentation, d'habillement et de fabrication d'appareils ménagers. Cela pose de graves problèmes de conservation de ces ressources

Le littoral du Cameroun concentre d'importantes activités économiques alors même qu'elle est **menacée par l'élévation du niveau de la mer et l'érosion**. Par ailleurs la lutte contre la pollution terrestre et marine représente un autre défi, en raison du développement potentiel des activités de production de pétrole et de gaz en mer.

III.5.2 DÉSERTIFICATION ET DÉGRADATION DES TERRES

Dans le pays constate que la **dégradation du sol et des ressources végétales** est en grande partie due à la pression démographique, à l'inégalité en matière d'accès à la terre et aux politiques de tenure foncière, à la mauvaise gestion des terres et la pauvreté généralisée. Le pays ne dispose pas d'un plan général d'affectation des terres. De même, le pays ne dispose pas de cartes actualisées et encore moins de cartes numériques et de base de données afférentes permettant de suivre l'évolution de l'utilisation et de la couverture des sols.

III.5.3 VULNÉRABILITÉ À LA VARIABILITÉ ET AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Les effets négatifs des changements climatiques sur la biodiversité, la production alimentaire, la santé et l'économie en général deviennent de plus en plus préoccupants.

Avec les autres pays d'Afrique centrale le Cameroun s'efforce de mettre en place des organes spécialisés (COMIFAC, OFAC, Commissions des bassins versants internationaux, etc.) pour coordonner leurs actions en vue de mieux protéger leur environnement, de valoriser les ressources naturelles aux fins d'une amélioration substantielle des conditions de vie des

populations. Cela se traduit entre autres par la mise en place de cadres législatifs, réglementaires et institutionnels appropriés. Mais ils restent confrontés aux problèmes de financement et d'accès aux technologies appropriées

III.6 CONTRAINTES DE MISE EN ŒUVRE

Elles sont liées :

- 1)- au renforcement des capacités des institutions de gouvernance par la formation des ressources humaines, la mise en place des cadres législatifs et réglementaires appropriés et des dotations budgétaires conséquentes ;
- 2)- au renforcement du processus de décentralisation et de déconcentration des pouvoirs afin de donner aux collectivités et aux administrations locales les moyens idoines pour mettre en œuvre les prescriptions relatives au développement durable à l'échelon local ;
- 3) à l'insuffisance ou le manque de mobilisation des ressources financières liée en partie au non respect des engagements des pays développés à soutenir le processus de synergie en adéquation avec les objectifs des conventions de Rio ;
- 4)-au poids de la dette qui limite la capacité d'investissement du pays en particulier dans le domaine de l'environnement et du développement durable;
- 5)- aux difficultés d'accès des technologies appropriées;
- 6)- à la pauvreté et la pression qu'elle engendre sur les ressources naturelles.

Tableau 9: Contraintes et défis de mise en œuvre

Priorités	Contraintes dans la mise en oeuvre	Défis de la mise en oeuvre
Lutte contre la pauvreté et l'atteinte des OMD	<ul style="list-style-type: none"> - Insuffisance ou le manque de mobilisation des ressources financières ; - Poids de la dette ; - Instabilité sociopolitique ; - Accès aux technologies appropriées ; - Pauvreté et la pression qu'elle engendre sur les ressources naturelles ; - Changement et Variabilité climatiques 	<ul style="list-style-type: none"> - Reprise d'investissement - Promotion de la santé - Mesures incitatives privées ; - Mettre en adéquation - Réduire la vulnérabilité climatiques ;
Développement des infrastructures routières et ferroviaires	<ul style="list-style-type: none"> - Insuffisance ou le manque de mobilisation des ressources financières - Pauvreté et problèmes de gouvernance ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Mobilisation des ressources - Amélioration de la gouvernance
Gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> - Retard dans la mise en œuvre effective des dispositions législatives et réglementaires ; - Corruption et Enrichissement Illicite ; - Multiplication des fléaux qui portent fortement atteinte à la sécurité et à la dignité de la personne humaine. 	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement du processus de participation des citoyens locaux ; - Renforcement de l'État - Promotion et protection
Protection de l'Environnement	<ul style="list-style-type: none"> -- Faible implication des populations locales dans les initiatives de conservation de la biodiversité ; -- Forte dépendance des populations des ressources naturelles ; -- Exploitation illégale des ressources naturelles ; -- Absence de plan d'affectation des terres ; -- Absence de suivi environnemental ; -- accès aux technologies appropriées ; -- Faible niveau de sensibilisation et de formation des parties prenantes ; -- Effets néfastes des changements climatiques. 	<ul style="list-style-type: none"> - Implication des populations locales dans le conservatoire de la biodiversité - Réduction du prélèvement des ressources naturelles ; - Promotion des mesures de conservation des ressources naturelles ; - Renforcement des capacités pour évaluer les impacts négatifs des activités - Sensibilisation et formation - Développement et traçabilité - Suivi-évaluation de l'environnement.

III.8 DEFIS NOUVEAUX ET EMERGENTS AUXQUELS IL FAUT FAIRE FACE EN ABORDANT L'ECONOMIE VERTE

Priorités	Défis nouveaux et émergents	Voies à suivre
Lutte contre la pauvreté et l'atteinte des OMD	Jeunesse de population : plus de 43 ,6% de la population a moins de 15ans.	Investir dans le domaine Créer des emplois en
	Sécurité alimentaire	Elaborer un plan d'aff Renforcer la mécanisa Investir dans les biote Développement des c
	Croissance urbaine :	Doter les zones rurale Développer des activi
	Changements et variabilité climatiques	Développer les straté changements climatiq
Préservation de la paix civile	Convoitise des ressources naturelles : Le Golfe de Guinée concentre environ 15% des réserves de pétrole mondiales.	- Renforcer des mesur -Promouvoir de l ressources naturelles ;
	Criminalité transfrontalière	- Renforcer la coopé de la sécurité
Dotation en infrastructures	-Dualisme droit moderne/droit coutumier et question foncière	Reforme foncière
<u>PROMOTION DE LA CROISSANCE DURABLE ET DIVERSIFICATION DE L'ECONOMIE</u>	- Intégration sous-régionale et régionale	- Renforcer la coopéra - Renforcer le réseau i énergie...) - Valoriser les avantag sous-région - Faciliter la mobilité
	- Reconversion du secteur informel en secteur formel	Inciter la création d'er Restructurer le secteur
	- Industrialisation à haute main d'œuvre et à forte valeur ajoutée	- Mettre l'accent sur l La transformation du pétroliers
<u>GOVERNANCE ET RENFORCEMENT DE L'ETAT DE DROIT</u>	Gouvernance locale	-- Rendre effective la Promouvoir la justice -
<u>PROTECTION DE L'ENVIRONNEM</u>	-Intégration des trois piliers du développement durable	Mettre en place une durable Suivi et évalua
	Civisme des populations	Sensibiliser et res l'exploitation des r durabilité

Tableau 10 : Défis nouveaux et émergents

IV- LE CADRE INSTITUTIONNEL DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Dans l'ancien MINEP, il existait une Sous direction de Développement Durable. Mais pour certaines réunions liées à cette question, le Cameroun était tantôt représenté par cette Sous-direction du MINEP, tantôt représenté par le MINEPAD. La formation du gouvernement du 9 décembre 2011 est venue résoudre en principe ce problème en érigeant le MINEP en MINEPDEV. Cette disposition statutaire devrait en principe permettre à ce nouveau Ministère d'amplifier ses activités en matière de développement durable. Mais comme nous l'avons constaté, la forte dispersion des responsabilités, le chevauchement des compétences en matière de développement durable, le caractère très sectoriel des projets de développement menés jusque-là parfois sans études d'impact environnemental et sans suivi-évaluation constituaient autant de contraintes de mise en œuvre de développement durable au plan institutionnel. Face à cette situation, l'atelier a suggéré la mise en place d'une plateforme forte et doté en capacités suffisantes pour coordonner le développement durable au plan national. D'aucuns ont suggéré la transformation du Conseil Economique et Social en Conseil Economique Social et du Développement Durable. La nécessité de la mise sur pied d'une institution forte, dotée de capacité suffisante pour coordonner et suivre efficacement les actions engagées dans le sens du développement durable. D'autres ont préconisé la réactivation de la Commission interministérielle prévue dans la loi-cadre sur l'Environnement de 1994. D'autres encore ont suggéré que l'on donne les moyens au MINEPDEV de se structurer, aux regards de ses nouvelles missions pour suivre tous les projets de développement au Cameroun et s'assurer de leur durabilité.

Quoiqu'il en soit, cette structuration devrait s'inspirer de la recommandation de la réunion de consultation sous-régionale du 26 au 27 septembre 2011 à Douala, au cours de laquelle il a été constaté que beaucoup de structures créées ne sont pas fonctionnelles et que les directions de développement durable dans les pays ne fonctionnent pas à plein régime faute de soutien financier et de ressources humaines adéquates. Face à ce constat, il a été recommandé d'inclure les communautés locales et les coopérations bilatérales dans le cadre institutionnel du développement durable au niveau national. Ainsi, ce cadre comporterait des paliers avec des liens fonctionnels clairs allant du local au régional en passant par le national. Il s'agit en clair de créer au niveau de la CEEAC une cellule de Développement durable en étroite interaction avec les démembrements nationaux constitués de commissions de développement durable présidées par le Ministère en charge de l'environnement et du Développement durable. Un mécanisme de financement durable de ce cadre institutionnel doit être mis en place pour en assurer l'efficacité.

Compte tenu du caractère éparé et souvent non assez contraignants pour les Etats parties des traités et conventions régissant le domaine de l'environnement et du

développement durable, le Cameroun adhère à la position africaine sur la création d'une institution spécialisée internationale répondant aux critères ci-après :

- a) avoir un mandat clair et une visibilité politique, et collaborer avec les secteurs économiques et sociaux à l'échelon international pour faire en sorte que leurs politiques se complètent et soutiennent le développement durable ;
- b) être ouverte à tous les Etats et régie par un système de prise de décision où chaque Etat membre a une voix et où les décisions sont prises par consensus ;
- c) être autonome et capable de définir un programme politique mondial pour l'environnement et de donner des orientations pour la mobilisation des fonds pour l'environnement ;
- d) disposer d'un financement sûr, stable additionnel et prévisible pour remplir sa mission ;
- e) disposer de pouvoirs accrus pour coordonner l'éventail d'accords multilatéraux sur l'environnement et en assurer la cohérence, en encourageant les synergies, tout en respectant l'indépendance juridique des Conférences des parties à ces accords ;
- f) avoir une présence régionale renforcée et assurer une meilleure exécution à l'échelon national grâce au développement des capacités opérationnelles ;
- g) disposer des pouvoirs pour conduire un processus de planification stratégique à l'échelle du système des Nations Unies en ce qui concerne l'environnement et de coordonner les contributions de plusieurs organismes ayant un mandat se rapportant à l'environnement dans le système international ;
- h) encourager le liens entre la science et les politiques pour répondre à la préoccupation pressante qu'est la durabilité de l'environnement et pour soutenir les réseaux scientifiques nationaux et régionaux et les chercheurs ;
- i) être capable de renforcer les capacités et l'appui technologique en particulier en Afrique, de contrôler l'efficacité de la mise en œuvre effective et de faciliter l'accès à la technologie et son transfert.

Cette institution spécialisée ne saurait impliquer la création d'un mécanisme de l'environnement, organisme de contrôle de conformité pour les pays en développement, où la mise en place des conditionnalités vertes ou des barrières commerciales et ne doit pas conduire à des charges supplémentaires pour l'Afrique.

V. SOLUTIONS ENVISAGEES VISANT A ELIMINER LES CONTRAINTES IDENTIFIEES

Les solutions envisagées sont relatives aux contraintes identifiées par rapport à la marche vers l'économie verte

V.1 EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

- Sensibiliser les populations en matière de Planification familiale ;
- Promouvoir des emplois décents à travers la diversification des activités agricoles, pastorales et sylvicoles qui relèvent le pouvoir d'achat des pauvres en milieu ;
- Redistribuer équitablement les fruits de la croissance ;
- Intensifier la lutte contre la corruption et les détournements de fonds publics ;
- Promouvoir les investissements publics dans les projets structurants ;

V.2 DÉVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES ET FERROVIAIRES

- Désenclaver les zones de production agricole ;
- Développer une stratégie nationale en matière d'infrastructures ;

V.3 PRÉSERVATION DE LA PAIX CIVILE, GOUVERNANCE ET RENFORCEMENT DE L'ÉTAT DE DROIT

- Consolider des institutions démocratiques ;
- Rendre plus crédible le processus électoral dans le pays ;
- Réformer les cadres législatif et réglementaire.

V.4 PROMOTION DE LA CROISSANCE DURABLE ET DIVERSIFICATION DE L'ECONOMIE

- Diversifier les activités économiques ;
- Mettre en place des infrastructures socio-économiques de base pour réduire la vulnérabilité de l'économie aux fluctuations des cours mondiaux des produits de base ;

V.5 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT, CONSERVATION ET VALORISATION DES RESSOURCES NATURELLES

- Préserver la richesse biologique du pays en renforçant et en gérant efficacement le réseau national d'aires protégées ;
- Promouvoir l'éco-tourisme ;
- Mettre en place des programmes de gestion rationnelle des produits forestiers (ligneux et non ligneux).

V.6 VULNÉRABILITÉ AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

- Développer les stratégies nationales d'adaptation et d'atténuation des Changements climatiques ainsi que les technologies appropriées pour faire face à ces changements ;
- Intégrer ces stratégies dans les plans nationaux de développement ;
- Mettre en place des fonds nationaux propres pour les problèmes relatifs aux changements climatiques ;

V.7 DÉSSERTIFICATION ET DÉGRADATION DES TERRES

- Adopter une approche intégrée pour promouvoir la sécurité alimentaire et améliorer la qualité des terres ;
- Consolider et appliquer le plan d'action national de lutte contre la désertification ;

Poursuivre et intensifier les mesures de gestion et de protection durables des ressources forestières

VI. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Recommandations pour renforcer le programme national en faveur du développement durable

Prenant en compte les préoccupations de l'ensemble des parties prenantes nationales, notamment les populations locales, le secteur public, le secteur privé, la société civile, le monde universitaire, les institutions de développement régionales et sous-régionales,

Tenant compte de la position des pays de la CEEAC qui s'insère harmonieusement dans la position africaine définie lors de la Conférence d'Addis-Abeba du 25 au 27 octobre 2011.

Tenant compte des observations des différentes parties prenantes lors de l'atelier multipartite du 13 avril 2012 au palais des Congrès de Yaoundé, il est recommandé pour le Cameroun :

De réaffirmer la nécessité de Sécuriser un engagement politique renouvelé en faveur du développement durable, par :

- a) L'application et le respect effectifs des conventions internationales auxquelles il a souscrit ainsi que des lois nationales relatives au développement durable.
- b) L'élaboration d'une stratégie nationale de développement durable et la mise en place d'une commission nationale de développement durable qui vise entre autre à permettre l'évaluation des progrès en faveur du développement durable.
- c) L'utilisation rationnelle des ressources naturelles et la mise en place des mécanismes politiques et financiers flexibles pour sécuriser les engagements en faveur du développement durable.

De reconnaître la nécessité de mettre en place des dispositifs techniques et financiers visant à encourager les Universités et les centres de recherche à la production et à la mise en place de bases de données utiles à la prise de décision de toutes les parties prenantes (leaders politiques, secteurs privés, ONG, groupement des producteurs etc.) impliqués dans les questions de développement durable.

De reconnaître qu'en dépit des progrès enregistrés, il subsiste des lacunes dans la mise en œuvre et des défis considérables : extrême pauvreté, malnutrition. Plusieurs des objectifs du millénaire pour le développement (OMD) sont encore très loin d'être atteints. De même beaucoup de problèmes environnementaux n'ont pas été résolus et se sont aggravés : demande croissante des ressources (comme les terres, l'eau, les forêts, les écosystèmes), appauvrissement et dégradation de l'environnement, et perte de biodiversité, déforestation, se poursuivent à un rythme inquiétant.

S'agissant de la transition vers une économie verte,

L'atelier reconnaît que la marche vers l'économie verte est confrontée à deux grands défis liés entre eux: satisfaire les besoins d'une population en augmentation régulière et réduire les pressions sur l'environnement aggravées par les impacts négatifs des changements climatiques. Pour relever ces défis, il est nécessaire de promouvoir une croissance fondée sur une économie diversifiée et sur une utilisation efficace du capital naturel et des ressources tout en permettant d'améliorer le bien-être humain : emplois décents, réduction des inégalités, lutte contre la pauvreté. Dans ce sens, l'atelier encourage le Cameroun à œuvrer d'avantage en faveur de la préservation de son capital naturel et dans la recherche des solutions à faible intensité de carbone et efficaces sur le plan de l'utilisation des ressources et la promotion des modes de production et de consommation durables.

L'atelier reconnaît que la lutte contre les changements climatiques passe par l'élaboration de stratégies d'adaptation et d'atténuation au niveau national ainsi que le développement des technologies appropriées pour faire face aux impacts négatifs de ces changements climatiques. Pour cela, Il demande que l'engagement du pays pour le mécanisme REDD+ soit garanti par des alternatives viables aux activités causant la déforestation et/ou que les efforts de préservation des écosystèmes naturels soient équitablement compensés.

De même, Il soutient la démarche du Cameroun qui voudrait que les projets de séquestration de carbone à travers la conservation des forêts et le reboisement des zones dénudées qui contribuent à la stabilisation du climat aient leur place dans le marché du carbone. Par conséquent il soutient également la demande du pays à la Communauté Internationale pour les appuis financiers et techniques dans la mise en œuvre de ses différentes stratégies dans le domaine.

Il soutient également les efforts du pays pour la conversion de l'outil de production et l'intégration des technologies appropriées afin de favoriser la transition vers l'économie verte et encourage le pays à engager des démarches auprès de la communauté internationale pour faciliter les procédures d'accès au fonds pour l'adaptation afin de promouvoir les savoirs traditionnels et l'appui de la recherche dans ce domaine.

Il souligne l'importance pour le pays de répondre aux défis nouveaux et émergents en procédant à l'identification et à la compréhension de ces défis, en développant des stratégies propres aux différents défis au travers des commissions sur le développement durable y compris par la mise en place de cadres juridiques et réglementaires pour atténuer certains défis.

Il recommande au pays de prendre toutes les dispositions nécessaires pour lutter contre la déforestation et l'érosion de la biodiversité, le déficit énergétique, le renforcement de la transparence dans la gestion publique, la piraterie, les déchets électroniques, les maladies émergentes, les déplacements forcés des populations, la criminalité transfrontalière, le boom de l'urbanisation et le déficit infrastructurel sur tous les plans qui deviennent de plus en plus préoccupants.

Il souligne la nécessité de tenir compte de la période d'ajustement des économies des pays en développement vers l'économie verte par la mise en place d'un fonds dédié à cet ajustement sans pour autant que celui-ci n'influence négativement l'Aide Publique au Développement (APD)

Dans le cadre du développement durable et de l'éradication de la pauvreté, l'atelier recommande au pays de solliciter l'appui des partenaires au développement pour :

- a. Comprendre les opportunités et moyens de mise en œuvre de l'Economie verte;
- b. Mettre en place des plans de communication nationaux sur l'économie verte
- c. Elaborer une stratégie nationale de développement durable devant comprendre une feuille de route sur la transition vers une économie verte axée sur :
 - i. La promotion de la connaissance sur l'économie verte
 - ii. Les retombées en termes de création d'emplois
 - iii. Les revenus nationaux (revenus fiscaux, devises, etc.)
 - iv. Le développement des entreprises
 - v. La réduction de la pauvreté
 - vi. La réduction de la pression sur les écosystèmes

A la communauté internationale,

l'atelier souligne l'impérieuse nécessité (1) de développer un nouvel indicateur de référence afin de mesurer la performance environnementale en parallèle du PIB et de l'utiliser ainsi que l'Indice du Développement Humain (IDH) pour obtenir une meilleure compréhension de l'état de nos économies et pour inciter à la préservation de notre environnement naturel et à un développement plus équitable (2) d'étendre, soutenir et normaliser les systèmes de certification qui sont multipartites et fondés sur la science afin d'avancer vers une production et une consommation durables.

De même Il relève la nécessité de mettre en place une structure d'investissement afin de faciliter la transition vers des économies vertes à travers un financement initial pour soutenir le développement des technologies appropriées.

S'agissant du cadre institutionnel du développement durable ;

L'atelier recommande au pays de lui accorder une attention particulière et de demander un appui conséquent aux partenaires au développement pour :

- a- Créer une commission nationale sur le développement durable qui aurait entre autres pour rôle :
 - i. le suivi et la revue des progrès effectués sur le développement durable ;
 - ii. l'accompagnement du pays dans la mise en place de base d'informations fiables et à jour ;
 - iii. la veille notamment en ce qui concerne les défis nouveaux et émergents.
 - iv. la coordination des activités de recherche sur la synergie entre l'environnement, l'économie et le développement social ;
 - v. l'intégration des critères de développement durable dans les projets de développement nationaux afin de promouvoir les investissements véritablement durables

- vi. la création au niveau sous-régional d'une cellule de développement durable qui aura pour rôle de promouvoir, de suivre et de coordonner les initiatives sous-régionales en la matière ;
- b. le Renforcement au niveau international du cadre institutionnel pour la gouvernance environnementale à travers la transformation du PNUE en une organisation mondiale spécialisée pour l'environnement (réf. Déclaration de la conférence africaine ministérielle sur l'environnement, Bamako Septembre 2011).
- c. La création dans la sous-région d'un groupement de chercheurs et de scientifiques conduisant les travaux sur les questions liées aux différents piliers du développement durable